



# VENELLES

Département des Bouches-du-Rhône  
Métropole Aix-Marseille-Provence

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MARS 2026

AM/PS/AD/SCM

(Séance tenue dans les conditions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### Introduction

Cette première séance du conseil municipal de la nouvelle mandature est consacrée à l'installation de l'équipe, à la définition du cadre de travail et à la présentation des grandes orientations pour les années à venir. L'ordre du jour inclut la répartition des délégations, le transfert de certains pouvoirs au maire, la composition des commissions clés, la fixation des indemnités des élus, ainsi que le débat sur les orientations budgétaires et l'adoption du règlement financier.

### Participants et intervenants

**PRESENTS** : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PIERRE PHILIPPE, VALERIE BUSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC

**POUVOIRS** : DOMINIQUE ALLIBERT A MARIE SEDANO

### Échanges :

### Ouverture de la mandature et organisation du conseil.

#### Monsieur le Maire :

- Procède à l'appel des élus et constate que le quorum est atteint.
- Propose et fait valider la désignation de Charlotte Galmiche comme secrétaire de séance.
- Rappelle les objectifs du nouveau mandat : préparer Venelle aux défis futurs tout en préservant son cadre de vie et l'esprit village.
- Détaille la liste complète des délégations attribuées à la première adjointe, aux sept autres adjoints et à l'ensemble des conseillers délégués de la majorité.

## Délégation de pouvoirs au maire (D2026-42)

### Monsieur le Maire :

- Présente la délibération permettant de déléguer une partie des pouvoirs du conseil municipal au maire pour la durée du mandat, afin de simplifier la gestion courante.
- Énumère les attributions concernées, incluant notamment la gestion des propriétés communales, la fixation de tarifs non fiscaux, la réalisation d'emprunts jusqu'à 2 millions d'euros, la gestion des marchés publics, des contrats d'assurance, des actions en justice, et du droit de préemption.
- Précise que, par rapport à la mandature précédente, des plafonds financiers ont été ajoutés pour les emprunts et les lignes de trésorerie, et que les tarifs liés aux services réguliers du périscolaires et du centre de loisirs restent de la compétence du conseil.

### Annie Mouthier :

- Regrette que le conseil municipal soit privé du débat sur un si grand nombre de sujets importants.
- Demande des éclaircissements sur plusieurs points : la capacité du maire à contracter seul des emprunts jusqu'à 2 millions d'euros, la nature des régies comptables, le nombre de contentieux en cours, la délégation du droit de préemption, les associations dont la commune est membre et la définition des mandats spéciaux.

### Monsieur le Maire :

- Justifie la délégation sur les emprunts par la nécessité de réagir rapidement aux conditions de taux, tout en rappelant qu'ils sont inscrits au budget.
- Explique que les régies comptables sont les services qui encaissent les paiements pour les prestations municipales (périscolaire, billetterie, etc.).
- Indique qu'il y a une dizaine de contentieux en cours.
- Clarifie que les mandats spéciaux concernent la transparence sur les frais de déplacement des élus.

### **ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES**

**27 VOIX POUR** : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PIERRE PHILIPPE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN,

**02 VOIX CONTRE** : ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC

## Désignation des membres des commissions (D2026-43, D2026-44 et D2026-45)

### Monsieur le Maire :

- Propose, pour la Commission de Délégation de Services Publics (**CDSP**) et la Commission d'Appel d'Offres (**CAO**), de constituer des listes uniques avec l'opposition pour garantir leur représentation, ce qui est accepté.
- Énumère les membres titulaires et suppléants proposés pour la CDSP et la CAO, incluant Annie Mouthier et Joël Bouc pour l'opposition.

### ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

- Pour le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), (D2026-45) Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'administrateurs à 16 et de procéder à l'élection de 8 représentants sur deux listes distinctes pour assurer une représentation proportionnelle à l'opposition.
- Annonce les résultats du vote pour le CCAS : 7 élus de la majorité et 1 élue de l'opposition. Sont élus comme représentants au CCAS :
  - Valérie BUSSO
  - Pierre FABRE
  - Marie IACOVIELLO
  - Martine HENON
  - Brigitte CORDARO-ROUY
  - Christiane TCHAREKLIAN
  - Virginie GINET
  - Annie Mouthier.

### Madame Mouthier :

Demande combien de commissions de délégation de service public (DSP) sont prévues durant le mandat.

**Monsieur le Maire** Répond qu'il y aura le renouvellement de deux des trois DSP existantes.

## Indemnités des élus (D2026-46)

### Monsieur le Maire :

- Demande au conseil de voter une délibération pour fixer son indemnité à un taux inférieur (54%) au barème légal (58,3%) afin de permettre l'indemnisation de tous les conseillers municipaux de la majorité, qui disposent tous d'une délégation.
- Présente le tableau de répartition des indemnités, qui reste globalement inchangé par rapport au mandat précédent, à l'exception d'une légère hausse pour les conseillers délégués (de 4% à 4,5%).

- Justifie cette répartition par la volonté de reconnaître l'engagement et le travail de l'ensemble de son équipe.

**Madame Mouthier :**

- Questionne les critères d'attribution des indemnités uniquement aux élus de la majorité, arguant que l'engagement et le travail concernent tous les 29 élus.
- Rappelle que l'exercice d'un mandat électif est par principe gratuit selon le code général des collectivités territoriales.
- S'interroge sur le maintien des indemnités en cas d'absentéisme répété d'un élu.

**Monsieur le Maire :**

- Souligne la contradiction entre le principe de gratuité évoqué et la loi qui fixe obligatoirement une indemnité pour le maire.
- Affirme que la question de l'absentéisme ne se pose pas actuellement, car tous les élus de son équipe sont mobilisés.
- Insiste sur l'investissement important en temps que représente un mandat et estime que l'indemnité est une juste reconnaissance de cet engagement.

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES**

**27 VOIX POUR :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PIERRE PHILIPPE, VALERIE BUSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN,

**02 VOIX CONTRE :** ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC

**Orientations budgétaires 2026**

**M. Thuillier :**

- Présente le rapport d'orientation budgétaire (ROB), soulignant l'excellente santé financière de la commune avec un résultat de fonctionnement positif et une capacité de désendettement de seulement un an.
- Détaille la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment des charges de personnel stables malgré les augmentations réglementaires.
- Annonce que les taux d'imposition locaux resteront inchangés.
- Expose le programme pluriannuel d'investissement structuré autour de nouvelles Autorisations de Programme (AP) thématiques (Mobilité, Bien Vivre, Nature, Énergie) alignées sur l'agenda de la commune.

- Confirme que le budget annexe de production d'énergie photovoltaïque est désormais intégré au budget principal.

**Mme Mouthier :**

- S'interroge sur l'actualisation des prévisions macroéconomiques face au contexte international.
- Demande des précisions sur les actions prévues en matière de ressources humaines, notamment sur la qualité de vie au travail.
- Sollicite un bilan sur la situation de la commune vis-à-vis de la loi SRU (logement social).
- Questionne une réaffectation comptable concernant des recettes de loyers.

**M. Thuillier et/ou Monsieur le Maire :**

- Explique qu'il est difficile d'anticiper l'impact du contexte international mais que les prévisions de recettes sont prudentes.
- Confirme l'existence d'un groupe de travail sur la qualité de vie au travail et renvoie au bilan social pour plus de détails sur la politique RH.
- Clarifie que la commune paie une pénalité liée au nombre de logements manquants mais n'est pas considérée comme "carencée" par l'État grâce au travail mené, ce qui évite une sur-pénalité.
- Détaille l'origine des recettes locatives (école de danse, club de boxe, gendarmerie) et la stratégie de la commune pour développer son patrimoine afin de générer des revenus pérennes sans augmenter les impôts.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2026 et du débat dont il a fait l'objet, conformément à l'article L1612-26 du CGCT.

**A L'UNANIMITE**

**Règlement budgétaire et financier (D2026-48)**

**M. Thuillier :**

- Présente le règlement budgétaire et financier, un document obligatoire pour la mandature qui rappelle les grands principes (annualité, universalité, etc.) et les modalités de gestion, notamment pour les engagements pluriannuels (AP/CP).

**Mme Mouthier :**

- Regrette la suppression du budget annexe pour l'énergie, qui permettait une meilleure lisibilité, et s'interroge sur la non-limitation de la durée des Autorisations de Programme (AP) dans le règlement.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

## Assurance statutaire (D2026-49)

### M. Chiarini :

- Présente la délibération donnant mandat au Centre de Gestion (CDG) pour lancer une mise en concurrence en vue de souscrire un contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour le personnel communal, pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2027.

### Mme Mouthier :

- Critique le choix d'un régime par capitalisation pour le contrat d'assurance, privilégiant des structures à but lucratif au détriment d'un système par répartition qui serait plus en phase avec l'économie sociale et solidaire.

### Monsieur le Maire :

- Explique que l'intégration du budget énergie simplifie la gestion et l'affectation des recettes au budget général, et que la création d'autres budgets annexes n'est pas exclue à l'avenir.
- Précise que les AP ont bien une durée définie dans les faits (5 ans), même si le règlement ne l'impose pas formellement.
- Exprime des doutes sur l'existence d'une alternative par répartition pour ce type de contrat d'assurance statutaire.

L'intégralité de échanges à retrouver sur l'enregistrement audio de la séance du Conseil municipal, via le site internet de la commune, à l'adresse suivante :

[https://venelles.fr/votre-mairie/le-conseil-municipal/#Seances\\_CM](https://venelles.fr/votre-mairie/le-conseil-municipal/#Seances_CM)

**Le Maire de Venelles**  
**Conseiller départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**Arnaud MERCIER**



**Charlotte GALMICHE**  
**Secrétaire de séance**  
**Conseillère municipale déléguée**  
**à l'éducation.**